

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 29 Juin 2022
2. Syndicat d'Énergie du Gers
3. Approbation du rapport d'activités de la CCGT
4. Versement d'une subvention au Fonds d'Aide aux Jeunes
5. Fonds de Solidarité Logement
6. Fixation des attributions de compensation
7. Modification des tarifs de la cantine scolaire
8. Augmentation des loyers
9. Dénomination des salles communales
10. Questions diverses

Etaient présents : Mrs BELOU Georges, BOYER Jérôme, DAVID Jean Claude, VERGÉ Frédéric, ZAMPARUTTI Georges et Mmes BASCOU Cathy, DARDENNE Joëlle, DIOP Maëva et SCHWARTZ Annie.

Etaient excusés : DEL RIO Fabien donne sa procuration à Georges BELOU, DELAGE Honora donne sa procuration à Frédéric VERGE, EL HAMIDI Mohamed, GRAHAM Christopher, BISMUTH Jessica et DE SAN JOSÉ Jessica,

Secrétaire de Séance : Mme DIOP Maëva

1 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 29 Juin 2022

L'ensemble des membres présents du conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 29 Juin 2022.

2 – Syndicat d'Énergies du Gers

Monsieur Le Maire informe que le 7 Juillet 2022 le comité du SDEG s'est réuni pour adopter de nouveaux statuts dans le but de faire évoluer cette collectivité dans le domaine des énergies renouvelables.

Pour cela, les modifications suivantes ont été effectuées :

- Changement de nom du « Syndicat Départemental d'Énergies du Gers » en « Territoire d'Énergie Gers »

- Le Syndicat a compétence pour intervenir en matière de production, de gestion et de valorisation d'énergies d'origine renouvelable
- Création de l'article 2.6 qui fait référence à l'article L2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que les collectivités peuvent prendre aussi directement des initiatives dans le cadre des énergies renouvelables
- Suppression du 1^{er} alinéa sur les anciens statuts qui donnait la compétence « production d'énergie » au Syndicat
- Création d'un alinéa sur la prise de participations dans des sociétés commerciales ou coopératives
- Création d'un alinéa sur la maîtrise de la demande en énergie proposant ce service aux communes adhérentes et à leurs EPCI

Toutes les dispositions transitoires liées à cette réforme statutaire qui a permis aux communes d'adhérer directement au Syndicat ont été annulées car devenues obsolètes. Elles n'avaient donc plus lieu d'apparaître.

Enfin, la représentativité, les périmètres géographiques et la gouvernance du Syndicat demeurent inchangées.

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'assemblée.

[L'ensemble des membres présents du conseil municipal approuve les modifications des statuts su Syndicat Départemental d'Énergie du Gers.](#)

3 – Approbation du rapport d'activités de la CCGT

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités, le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 Septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Ce rapport a été adopté à la majorité en Conseil Communautaire le 20 Juillet 2022.

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'assemblée.

[L'ensemble des membres présents du conseil municipal approuve le rapport d'activités 2021 de le CCGT.](#)

4 – Versement d'une subvention au Fonds d'Aide aux Jeunes

Conformément à la loi 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ce fonds a été transféré au Conseil Départemental depuis le 1^{er} Janvier 2005. Sa gestion administrative et financière est confiée à la Mission Locale pour l'Emploi du Gers.

Son objectif est de favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale. Il peut leur apporter le cas échéant des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le public concerné est âgé de 16 à 25 ans, pouvant ainsi obtenir des aides individuelles ou collectives pour favoriser la recherche d'emploi, la formation, la mobilité et le transport, la subsistance dans l'attente de droits, la santé, la vie quotidienne, l'hébergement, le logement, etc..... dans le cadre d'un accompagnement à la conduite de leur projet socio-professionnel par la Mission Locale.

En application de l'article L.263-15 du Code de l'Action Sociale des Familles, le financement de ce fonds est assuré par le Département. Les autres collectivités territoriales peuvent y participer.

L'année dernière, nous avons versé une subvention de 200.00€. Je vous propose de reconduire cette somme pour l'exercice 2022.

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'assemblée.

L'ensemble des membres présents du conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 200^e au titre du Fonds d'Aide aux jeunes.

5 – Fonds de Solidarité Logement

Comme chaque année, et conformément à la loi du 7 Février 2011, le Département sollicite la commune pour l'abondement au Fonds de Solidarité Logement (FSL) afin de soutenir les Gersois les plus défavorisés dans l'accès et le maintien à un logement décent et adapté avec une attention particulière aux personnes disposant de faibles ressources.

Cette participation est calculée sur la base du nombre d'abonnés au service de l'eau et de l'assainissement, à raison de 0.27€ par abonné. Ce qui impliquerait pour notre commune une subvention de 270.00€.

Il faut savoir qu'en 2021, notre commune a perçu la somme de 1 254.00€ pour 5 aides en faveur de nos abonnés.

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'assemblée.

L'ensemble des membres présents du conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 270€ au titre du Fonds de Solidarité Logement.

6 – Fixation des Attributions de Compensation

Monsieur Le Maire rappelle que les attributions de compensation correspondent à l'ensemble des charges relatives aux compétences ou services transférées par une commune vers un Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour permettre la continuité du service.

Dans ce cadre, nous allons verser à la CCGT en 2022 une somme globale de 125 226.00 € qui se décompose de la manière suivante :

- ❖ Participation service jeunesse : 119 209.00 €
- ❖ Participation PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : 1 742.00 €
- ❖ Participation pour le SAAD (Service d'Aide à Domicile) : 4 275.00 €

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'assemblée.

L'ensemble des membres présents du conseil municipal approuve la fixation des attributions de compensation pour un montant de 125 226 €.

7 – Modification tarifs cantine scolaire

Monsieur Le Maire rappelle que le prestataire de services ANSAMBLE que nous avons pour la restauration scolaire, nous a informé il y a 2 mois qu'au 31 Août 2022 il arrêterait toutes activités et de ce fait rompait le contrat qui nous avons passé avec lui.

De ce fait, nous avons relancé un appel d'offres avec les communes de Lias et Pujaudran auquel se sont joints Frégouville et Endoufielle (livrés par le même prestataire) afin de créer un groupement de commandes et réaliser ainsi des économies d'échelle.

De ce fait, un nouveau marché a été conclu avec la Société Newrest dont le démarrage a eu lieu le 1^{er} Septembre 2022. A noter que les livraisons arrivent de leur cuisine de Blagnac.

Les parents d'élèves se plaignaient parfois que le repas n'était pas assez copieux. Aussi, nous avons profité de ce nouvel appel d'offres pour proposer aux enfants un repas avec 5 éléments au lieu de 4 auparavant.

Compte tenu du contexte économique actuel que nous connaissons les prix des repas sont en légère augmentation par rapport aux précédents (+3% en moyenne), à savoir :

- ❖ Maternelle : 3.15€ au lieu de 3.05€
- ❖ Elémentaire : 3.45€ au lieu de 3.35€
- ❖ Adultes : 3.70€ au lieu de 3.60€

Cette augmentation sera prise en compte à partir du 1^{er} Octobre 2022.

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'assemblée.

[L'ensemble des membres présents du conseil municipal approuve les nouveaux tarifs de la cantine scolaire à compter du 1er octobre 2022.](#)

8 – Augmentation de loyers

Une augmentation de loyers de certains immeubles communaux doit être appliquée à partir du 1^{er} Novembre 2022, à savoir :

- ❖ Mme AVARGUES Marie Line, 17 Chemin Garros : + 3.60%, de 419.01€ à 434.66€, soit +15.65€
- ❖ M CLAVERIE Jonathan, 17 Chemin Garros : +3.60%, de 554.85€ à 574.82€, soit +19.97€
- ❖ Mme LEDUC Nathalie, 64 Chemin de l'Aouillée : +3.60%, de 634.48€ à 657.32€, soit +22.84€

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'assemblée.

[L'ensemble des membres présents du conseil municipal approuve les différentes augmentations des loyers au 1er novembre comme suit :](#)

- ❖ Mme AVARGUES Marie Line, 17 Chemin Garros : + 3.60%, de 419.01€ à 434.66€, soit +15.65€
- ❖ M CLAVERIE Jonathan, 17 Chemin Garros : +3.60%, de 554.85€ à 574.82€, soit +19.97€
- ❖ Mme LEDUC Nathalie, 64 Chemin de l'Aouillée : +3.60%, de 634.48€ à 657.32€, soit +22.84€

9 – Dénomination des 2 salles communales

La commune de Ségoufielle possède 2 salles communales, la salle des associations et la salle des fêtes ou foyer. Monsieur le Maire propose de leur donner un nom à chacune, ce qui permettra une meilleure signalisation.

Plusieurs propositions sont proposées :

Pour la salle des associations :

- ❖ Salle du Château (référence au château De Fumel)
- ❖ Salle Seguevilla (nom du village en 1196)
- ❖ Salle D'Artagnan (célèbre Gascon)
- ❖ Salle des Champs
- ❖ Salle des Possibles

Pour la salle des Fêtes :

- ❖ Salle Gascogne
- ❖ Salle Saint Pierre (référence au nom de l'église)
- ❖ Salle Occitania
- ❖ Salle des Refrains

Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive. Chacun et chacune d'entre nous peut faire d'autres propositions. Une fois le nom validé par l'assemblée, celui-ci sera apposé sur la façade de la salle.

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Après délibération, aucune décision n'a été prise sur les noms des salles.

Il est proposé de faire participer les Ségoufiellois et Ségoufielloise sur ces décisions.

De ce fait, un sondage va être mis en place auprès de tous les habitants.

10 – Questions diverses

❖ Economies d'éclairage sur la commune :

Monsieur le Maire expose les chiffres sur la consommation énergétique. Un comparatif entre les mois de juillet 2021 et 2022 a été fait et il est constaté les augmentations suivantes :

Période	domaine	tarif en € / KWH	Augmentation
juil-21	Gaz	0.023 €	
juil-22	Gaz	0.070 €	204%
juil-21	Elec Bat Com	0.064 €	
juil-22	Elec Bat Com	0.170 €	166%
juil-21	Elec Eclairage Public	0.047 €	
juil-22	Elec Eclairage Public	0.140 €	198%

De plus, nous pouvons constater cette augmentation sur les dépenses de la commune, à savoir qu'entre janvier et décembre 2021 il y avait une dépense de 31 060 €, à ce jour nous avons déjà une dépense de 36 900 €.

Afin de réduire le coût énergétique, il est proposé de réduire la consommation énergétique de façon suivante :

- Baisse de la température des bâtiments de l'école : allumage du chauffage 1 mois plus tard que prévu et baisse de la température du chauffage.
- Restreindre l'éclairage public : éteindre l'éclairage sur tout le village de 23h à 6h à compter du 15 octobre.

❖ **Questions de plusieurs administrés :**

- M. Bordenave a contacté plusieurs fois Monsieur le Maire et Frédéric Vergé concernant un problème de pollution lumineuse dû à un lampadaire communal. Une réponse sera faite signifiant que le lampadaire restera en place et une demande de masque obturateur sera faite au TEG afin de réduire la pollution lumineuse occasionnée sur la maison et jardin de M. Bordenave.

- Un administré se plain de plusieurs pins qui perdent trop les aiguilles. Il demande que les pins soient taillés à hauteur de la limite de propriété.

- Un signalement d'un chêne mort chemin de l'Aouillé est à surveiller afin qu'il ne devienne pas un danger pour les riverains.

❖ **Rue Dartagan** : il est demandé par les riverains de revoir le sens de circulation pendant la fête du village. Pour les prochaines années la signalisation route barrée sera mise au niveau du chemin vieux.

De plus des panneaux de signalisation ou marquages au sol seront ajoutés sur le sens unique rue Dartagnan afin d'essayer de garantir une meilleure sécurité aux riverains.

❖ La distribution des colis des aînés va être reconduite cette année. La commission du CCAS se réunira prochainement.

❖ **L'église** : les travaux de réfection de l'autel sont finis.
Plusieurs travaux dans l'église sont à prévoir.

Fin de séance : 19 h 45

Monsieur Le Maire,
Georges BELOU

Le secrétaire de séance,
DIOP Maëva



Les membres du conseil municipal,

BASCOU Cathy

BOYER Jérôme

DAVID Jean Claude



DARDENNE Joëlle

VERGÉ Frédéric

SCHWARTZ Annie



ZAMPARUTTI Georges

